

Georges NORDON
5 Bd de la Libération
94300 VINCENNES

Le 7 décembre 2025

GESTION IMMO CONFIANCE,
Siège social, 97 Av. de la République,
94120 FONTENAY sous BOIS

Courrier RAR

A l'attention de M. FILLON, Gérant

Copie : conseil syndical.

Objet : demande de facture justificative – inscription à l'ordre du jour de la prochaine A.G.

Monsieur le Gérant,

Je fais suite à vos deux appels de fonds liés aux travaux déjà effectués ou toujours en cours dans l'immeuble en date du 1^{er} octobre et du 7 octobre pour respectivement 2 424,32 euros et 1 962,44 euros ainsi qu'à l'AG du 27 novembre (au cours de laquelle vous aviez semblé oublier l'adresse de votre siège social !).

Ces appels de fonds ne sont l'objet d'aucune précision : quelles sont les entreprises prestataires concernées par ces sommes? TVA ? Honoraires, ceux de l' architecte, les vôtres, prise en compte du fonds ALUR... ?

Aussi, je vous prie de bien vouloir m'établir une facture détaillée, à en tête de votre siège social (Je vous confirme ci-joint cette adresse : un extrait du BODACC), qui justifient les différentes sommes demandées.

Par ailleurs, vous revendiquez (!) le droit de ne pas chercher les courriers recommandés : « Je ne vais pas effectivement systématiquement chercher des recommandés ar à la poste de Fontenay sous Bois (votre mail du 17 janvier 2025)».

En agissant ainsi, vous mettez la copropriété à risque.

Dans l'impossibilité de vous joindre au siège social de GIC (J'ai déjà 4 recommandés qui m'ont été retournés par vos « soins »), je vous avais demandé par mail du 17 janvier 2025, d'inscrire cette question à l'ordre du jour :

« Mesures à prendre par le syndic pour que celui-ci se rende à la Poste chercher le courrier RAR qui lui est adressé 97 Av. de la République, 94120 FONTENAY sous BOIS ».

Vous avez alors censuré ma demande , vous ne l'avez inscrite ni à l'ordre du jour de l'AG du 26 mars, ni à celui du 27 novembre 2025. Aussi, je réitère la demande d'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Dans l'attente de votre réponse et de vos précisions, afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la copropriété, je vous prie de trouver ci-joint un chèque de mille euros.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges NORDON

P.J. - Un extrait du BODACC

- Un chèque no 24 4496030 A sur la Banque Postale de mille euros.